

BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE)

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

9, rue Delta

75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE)

Association régie par la Loi du 1^{ier} juillet 1901

9, rue Delta

75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE (BICE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Djamel ZAHRI

Bureau International Catholique de l'Enfance Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Logiciels				
Immobilisations corporelles	75 850	54 335	21 516	5 462
Installations Techniques, Matériel et outillage industriels				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	59 500	0	59 500	90 500
Immobilisations financières	48 039	0	48 039	46 629
Sépôts de garantie				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	183 389	54 335	129 054	142 591
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations	318 700	0	318 700	292 500
Autres créances	37 120	0	37 120	29 253
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	6 111
Disponibilités	4 689 094	0	4 689 094	4 890 992
Charges constatées d'avance	20 720	0	20 720	52 763
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 065 634	0	5 065 634	5 271 619
Ecart de conversion Actif	14 681	14 500	181	-196
TOTAL GENERAL	5 263 704		5 194 870	5 414 015

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	967 745	967 745
Report à nouveau	2 132 522	2 028 410
Excédent ou déficit de l'exercice	37 925	104 111
TOTAL FONDS PROPRES	3 138 192	3 100 266
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donation	378 200	383 000
Fonds dédiés	1 382 159	1 537 321
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	1 760 359	1 920 321
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	210 022	287 846
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	86 297	86 457
Autres dettes	0	19 124
Produits Constatés d'avance		
Total	296 319	393 428
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	5 194 870	5 414 015

Bureau International Catholique de l'Enfance Compte de Résultat 2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 957	9 121
Produits de tiers financeurs	3 278 752	3 509 258
Concours publics et subventions d'exploitation		181 105
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	2 741 247	2 951 139
<i>Dons Manuels</i>	2 243 707	2 295 039
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	497 540	656 100
Contributions financières	537 505	377 015
Reprises sur amortissements , dépréciations, provisions et transferts de charges	0	12 399
Utilisations de fonds dédiés	875 831	1 280 704
Autres produits	4 601	15 778
Total	4 165 141	4 827 260
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 422 167	1 280 164
Aides financières	1 056 129	825 843
Salaires et charges sociales	914 593	894 082
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 601	1 743
Dotations aux provisions	4 500	
Reports en fonds dédiés	700 687	1 694 938
Autres charges		
Total	4 102 676	4 696 769
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	62 464	130 491
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 277	950
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	27 727	27 330
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
2. RESULTAT FINANCIER	-26 450	-26 380
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	36 014	104 111
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 409	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 498	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 911	0
EXCEDENT OU DEFICIT	37 925	104 111

Bureau International Catholique de l'Enfance

ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte de résultat par origine et destination

Exercice de 12 mois du 01/01/2022 au 31/12/2022

I. PRESENTATION GENERALE DU BICE

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948.

La mission sociale du BICE, inspirée par les valeurs de l'Évangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, coordonne les projets sur le terrain menés par ses partenaires et constitue un lieu de rencontres, d'échanges, de recherche et de sensibilisation du public sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

Les bureaux du BICE sont situés au siège social à **Paris** et à **Genève**.

Le rôle du BICE est de constituer un réseau d'organisations auxquelles il apporte ses expériences et réflexions sur les droits de l'enfant, et avec lesquelles il met en œuvre des programmes qu'il conçoit et coordonne.

Cette mise en œuvre est assurée d'une part par les membres et partenaires qui mettent leurs moyens humains et matériels au service du programme concerné, d'autre part par les moyens humains du BICE qui la coordonne.

Ces programmes sont financés par la générosité du public pour les moyens du BICE, et par les bailleurs de fonds qui financent une part des coûts des membres et partenaires, directement ou par l'intermédiaire du BICE.

Le coût global des programmes coordonnés par le BICE n'est ainsi que partiellement reflété dans ses comptes qui n'intègrent ni les subventions versées directement aux membres ou partenaires ni les coûts internes encourus par eux.

Le BICE a constitué en 1987 une fondation de droit suisse « Pro BICE » qui « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

Au 31 12 2022 les fonds propres de la fondation sont de 863 KCHF.

La Fondation Pro BICE France, constituée en 2015 sous l'égide de la Fondation Caritas France, a collecté 37 K€ en 2022 comme en 2021 (dons IFI). Ses fonds propres au 31 décembre 2022 sont de 160 K€. Compte tenu de nouvelles contraintes liées à la gestion des fondations abritées il a été décidé de cesser l'activité de cette fondation. Ces fonds ont fait l'objet en février 2023 d'un reversement au BICE pour le financement de 4 projets sur l'éducation d'enfants en situation de vulnérabilité définis en accord avec Caritas France.

II . FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le résultat du BICE pour l'exercice 2022 ressort en excédent de 38 K€ contre 104 K€ en 2021. Comme en 2021 un niveau élevé, quoique inférieur, de legs et donations a été atteint ; 495 K€ contre 772 K€ en 2021

Le niveau de ces legs ainsi que celui des fonds propres a permis d'affecter sur décision du conseil et du bureau un montant de 300 K€ à divers projets.

III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

1°) Fonds dédiés

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, des frais directs de collecte peuvent être déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions reçues, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds ou le donateur.

2°) Fonds reportés liés aux legs

En application des règles comptables les legs dont le BICE a été avisé mais qu'il n'a pas encore encaissés sont, sous certaines conditions, qu'il s'agisse de montants espèces ou du produit estimé de la vente d'immeubles, inscrits dans les comptes mais différés dans un compte de fonds reportés en attente de leur encaissement.

3°) Enregistrement des dons

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée. Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière constante avec la pratique retenue lors des clôtures précédentes, les dons datés de décembre 2022 mais encaissés en janvier 2022 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 192 K€ au 31 12 2022 contre 171 K€ au 31 12 2021.

4°) Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont de 3 ans pour les logiciels, site internet, matériel bureautique et de 5 ans pour les mobiliers, installations et aménagements .

Les immeubles reçus en legs sont destinés à être cédés. Dans l'attente de ces cessions l'estimation de la part revenant au BICE est inscrite en immobilisations.

5°) Les créances et stocks

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Les sommes dues au BICE au titre des legs qui lui ont été consentis sont inscrites dans les comptes de créances.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux vendues aux donateurs ou les enveloppes prépayées ne sont pas valorisés.

6°) Les opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

7°) La conversion des comptes de l'établissement suisse

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice 2022. L'écart en résultant est inscrit en perte de change (pour l'écart bilan compte de résultat) et en écart de conversion actif pour l'écart des comptes de liaison entre les bureaux de Paris et Genève.

8°) Fonds associatif

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

9°) Engagements pris en matière de pensions et retraites

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

10°) Engagement de crédit-bail

Néant

11°) Mode d'établissement du Compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

Ces deux tableaux sont présentés en conformité avec le règlement ANC 2018-06.

Ils présentent de manière analytique les ressources du BICE selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Il présente également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait.

Répartition des Charges

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation est effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes pour les autres frais.

Frais directement affectés

- Les charges salariales sont affectées aux missions sociales (actions sur le terrain et autres missions sociales), aux frais de recherche de fonds, de communication ou de gestion en fonction d'une estimation de la quote-part du temps de chaque membre du personnel affectée à chacune de ces activités,
- Les subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et les frais directs du BICE relatifs à ces actions,
- Les frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement) et de traitement des dons reçus,

- Les frais de communication,
- Les frais de gestion administrative, comptable et statutaire.

Frais indirectement affectés

Ces frais sont les frais généraux du BICE autres que ceux directement affectables (frais de locaux, frais informatiques...) qui sont répartis, pour chacun des deux bureaux, au prorata de la répartition des coûts salariaux affectables.

IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

1°) Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations d'exploitation nettes représentent 22 K€, au 31 décembre 2022. Elles n'ont été mouvementées que des travaux dans les nouveaux locaux de Paris pour 21 K€ et des amortissements de 5 K€.

Les dépôts et cautionnements des locaux et des cartes bancaires restent stables à 48 K€

Les biens reçus en legs et destinés à être cédés : 59.500 € sont l'estimation de la part du BICE dans la valeur de trois immeubles reçus en legs avec d'autres associations.

2°) Créances reçues par legs : 318.700 €

Ces créances correspondent aux montants légués en attente d'encaissement de la part des notaires.

3°) Autres créances : 37.120 €

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an.

4°) Valeurs mobilières de placement : néant

Les titres reçus en donation ont été cédés au cours de l'exercice.

5°) Disponibilités : 4.689.094 €

A l'exception du compte sur livret ouvert en France pour le maximum légal (85 K€ intérêts inclus) et des sommes en cours d'encaissement (178 K€) elles sont constituées exclusivement de comptes à vue.

6°) Charges constatées d'avance : 20.720 €

Il s'agit de charges d'exploitation comptabilisées par avance en 2022 concernant l'exercice à venir.

7°) Tableau de variation des fonds propres

Evolution des fonds propres	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fonds associatif	967.745	967.745	967.745
Report à nouveau	2.132.522	2.028.410	1.730.334
Résultat de l'exercice	37.925	104.111	298.076
Total fonds propres	3.138.192	3.100.266	2.996.155
<i>Dont générosité du public</i>	<i>1.745.367</i>	<i>1.789.377</i>	<i>1.764.441</i>

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

Ils ne comprennent ni écart de réévaluation ni subvention d'investissement

8°) Les fonds reportés liés au legs : 378.200 €

	Total
Au 31 décembre 2021	383.000
Reprise legs encaissés en 2022	297.500
Nouveaux legs en attente	292.700
Au 31 décembre 2022	378.200

Les legs en attente sont composés au 31 décembre de 59.500 € de biens immobiliers et 318.700 de créances

9°) Les fonds dédiés pour 1.382.159 €

L'évolution des fonds dédiés a été la suivante (en euros)

	Total
Au 31 décembre 2021	1.537.321
- Ressources utilisées en 2022	875.831
+ Ressources 2022 restant à utiliser	700.687
Ecart de change	19.982
Au 31 décembre 2022	1.382.159

Les fonds dédiés comprennent 55 K€ non utilisés depuis plus de 2 ans.

10°) Dettes : 296.319 €

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

	En France	A l'étranger	Total 2022	Total 2021
Dons manuels	2.243.707		2.243.707	2.295.039
Legs et donations	497.540		497.540	656.100
Contributions financières	310.617	226.888	537.505	377.015
Cotisations membres	150	5.807	5.957	9.121
Autres recettes	4.601		4.601	28.176
Utilisation des fonds dédiés	660.351	215.480	875.831	1.280.704
Total	3.716.966	448.175	4.165.141	4.827.260
Rappel 2021	3.760.301	1.066.959	4.827.260	

Tableau d'analyse des legs et donations

	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	195.888
Montant perçu au titre des legs ou donations	301.652
Plus nouveaux legs	297.500
Report en fonds reportés des nouveaux legs	-297.500
Legs et donations au compte de résultat	497.540
Moins frais notariaux et divers	-2.507
Legs et donations au CROD	495.033

Rapprochement du compte de résultat avec le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Produits d'exploitation	4.165.141
Produits financiers	1.277
Produits exceptionnels	5.409
Total des produits du compte de résultat	4.171.827
Divers reclassements produits et charges	-12.430
Total des ressources figurant au CROD	4.159.397

VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Ce compte est présenté à la suite de la présente annexe.

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

En milliers d'euros	2022	% 2022	% 2021
Ressources (dons, legs, subventions et autres)	3.283		
Utilisations des fonds dédiés aux missions sociales	876		
Total Ressources	4.159	100%	100%
Missions sociales réalisées	1.995	48.0%	
Report en fonds dédiés aux missions sociales	701	16.8%	
Sous Total missions sociales	2.696	64.8%	68.1%
Frais de recherche de fonds	1.068	25.7%	21.4%
Frais de fonctionnement	357	8.6%	8.3%
Résultat	38	0.9%	2.2%

La structure de ces ratios est directement liée à la nature des activités du Bice qui conçoit et coordonne des programmes (Justice Juvenile, Bientraitance, Education...) réalisés par les organisations membres et partenaires, et dont une part importante des financements ne transitent pas par le Bice comme pour les projets directement soutenus.

Le coût total de ces programmes est en effet bien supérieur à celui pris en charge par le seul Bice qui ne comprend pas ceux de ces organisations financés sur leurs propres fonds propres ou par des bailleurs qui leur versent directement les fonds.

En ce qui concerne l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public, présenté à la suite de la présente annexe, les éléments sont les suivants :

Année 2022	en milliers €	%
Produits de la générosité du public	2.738	85%
Reprise des fonds dédiés	499	15%
Total ressources	3.237	100%
Missions sociales	1.333	41%
Dotation aux fonds dédiés	531	16%
Frais de recherche de fonds	1.068	33%
Frais de fonctionnement	349	11%
Total emplois	3.281	101%
Résultat	-44	-1%

Compte tenu du modèle économique du Bice (cf § I), la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources

VII AUTRES INFORMATIONS

Salariés

Au 31 décembre 2022, le BICE employait 13 personnes, toutes à temps plein, dont 8 à Paris et 5 à Genève.

Bénévoles

Le Président, le Trésorier et la représentante auprès de l'Unesco apportent bénévolement leur concours au BICE. En l'absence de suivi de leur temps leur contribution ne peut être valorisée .

7.3 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

Au 31 décembre 2022, les engagements reçus des bailleurs de fonds pour le financement des dépenses des programmes s'élèvent à 222 K€.

En contrepartie l'engagement du Bice est de réaliser les projets ainsi financés.

7.4 INFORMATIONS DIVERSES

Le montant global des rémunérations versées aux trois principaux dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier) n'est pas communiqué car il reviendrait à donner une information individuelle.

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux trois et cinq salariés les mieux rémunérés au cours de l'exercice s'élève respectivement à 283 et 415 K€.

Les frais remboursés aux administrateurs en 2022 s'élèvent à 6 K€ et aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'audit des comptes annuels est de 23 K€ TTC au titre de l'exercice 2022.

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant, sauf versement reçu de la Fondation Pro Bice France (cf § I)

Bureau International Catholique de l'Enfance COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 737 821	2 737 821	3 004 952	2 942 553
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	2 737 821	2 737 821		
- Dons manuels	2 242 788	2 242 788	2 232 640	2 232 640
- Legs, donations et assurances-vie	495 033	495 033	772 311	709 913
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	282 111		265 389	
2.1 Cotisations avec contrepartie	5 957		10 121	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	273 871		228 044	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 283		27 224	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	263 634		320 499	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	875 831	499 028	1 063 477	329 552
TOTAL	4 159 397	3 236 849	4 654 317	3 272 105
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 995 505	1 332 702	1 778 358	969 861
1.1 Réalisées en France	224 113	224 113	371 037	174 515
- Actions réalisées par l'organisme	224 113	224 113	371 037	174 515
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
1.2 Réalisées à l'étranger	1 771 392	1 108 588	1 407 321	795 346
- Actions réalisées par l'organisme	753 051	709 739	762 843	693 819
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 018 341	398 849	644 478	101 527
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 068 475	1 068 475	997 185	984 950
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	356 805	348 565	384 793	374 730
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	700 687	531 118	1 389 870	917 628
TOTAL	4 121 472	3 280 859	4 550 206	3 247 169
EXCEDENT OU DEFICIT	37 925	-44 010	104 111	24 936

Bureau International Catholique de l'Enfance Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	2022	2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 332 702	969 861	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 737 821	2 942 553
1.1 Réalisées en France	224 113	174 515	1.1 Cotisations sans contrepartie		
-Actions réalisées par l'organisme	224 113	287 214	1.2 Dons, legs et mécénats	2 737 821	2 942 553
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 242 788	2 169 730
1.2 Réalisées à l'étranger	1 108 588	795 346	- Legs, donations et assurances-vie	495 033	709 913
-Actions réalisées par l'organisme	709 739	693 819	- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	398 849	101 527	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 068 475	984 950			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 068 475	984 950			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	348 565	374 730			
TOTAL DES EMPLOIS	2 749 741	2 329 541	TOTAL DES RESSOURCES	2 737 821	2 942 553
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	531 118	917 628	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	499 028	329 552
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		24 936	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	44 010	
TOTAL	3 280 859	3 272 105	TOTAL	3 280 859	3 272 105
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 789 377	1 764 441
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-)	-44 010	24 936
			Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 745 367	1 789 377